

Compte Rendu intersyndical de l'Instance de Concertation Locale du CMS/Lannion qui s'est tenue le 25 juin 2019:

Cette Instance de Concertation Locale s'est focalisée sur la stratégie à tenir pour gérer la période intermédiaire au sein de Prod à compter de septembre 2019 (date où le pupitrage du CMS sera arrêté) sans que le 3ième Responsable des Opérations ait encore pris ses fonctions.

Les représentants syndicaux ont tenu à rappeler que les décisions de mutations des CAP devaient prévaloir sur tout argumentaire et que tout changement de régime de travail, type passage de SP à HB avec astreintes, devait être validé par cette instance. Cette situation de "sous-effectif" étant uniquement due à la non-validation de l'affectation des 3 agents recrutés via la BIEP par la DG début 2019.

Tous les pupitreurs ont obtenu leur affectation dans un service différent de Prod. La priorité doit donc demeurer pour la direction du CMS d'agir pour enfin obtenir que l'effectif cadre des services concernés soit atteint le plus rapidement possible. Les représentants syndicaux ont également fait remarquer que retenir un pupitreur sur un poste qui a disparu sous un intitulé de "pseudo-RDO", sans que l'on connaisse ni ses horaires ni son champ d'intervention, n'était pas souhaitable et allait générer des dysfonctionnements au niveau de l'organisation du service.

A noter que les formations initiées par le CMS pour apporter un minimum de connaissances sur notre système de production aux pupitreurs de DSI/SPV n'ont pas été suivies par eux. Ce boycott montre bien que ce transfert ne se fait pas sous les meilleurs auspices et qu'il affecte également le fonctionnement du service toulousain alors même qu'un volume de tâche restreint leur a été transféré (uniquement des actions d'envois minimalistes de messages ou de contact auprès des agents ad-hoc du CMS en cas de remontées d'alarmes sur Shinken). Ce point avait été pourtant régulièrement évoqué par les OS.

CMS/D a rappelé que la demande serait faite pour que les postes sans candidat BIEP soient ouverts notamment aux sorties d'école.

Postes:

Il a été rappelé que la mutation d'un agent de VDS à DSI/DEV faisait perdre un agent au niveau du TROED du CMS malgré que celui-ci ait été validé par la DG.

Il reste également à définir clairement les contours exacts du poste affecté à la cellule de Direction en remplacement du poste dit "Meteosatmer".

Ouverture de 2 BIEP ou sortie d'écoles pour TSR (ABD en complément du poste validé à la BIEP, TTI en anticipation départ en retraite.

Arrivé de 2 apprentis en septembre VDS, TSR.

Procédure d'urgence: *une réunion a été programmée le 27/06 avec les agents intéressés et il en résulte que cette liste va être abandonnée faute de "bénévoles volontaires" et que de nouvelles consignes sont en cours d'écriture...*

Présents à cette réunion:

- Pour la Direction : C. Grégoire et D. Levailant
- Experts de la Direction : P. Labrot et G. Montesquieu
- Représentants de Solidaires : Y. Lechevanton et B. Sompayrac
- Représentant pour FO : F. Orain
- Représentant pour la CGT : P. Philippe

L'intersyndicale du CMS